



La régularisation de ma mère

Par **youssef45**, le **10/01/2018 à 22:02**

Bonsoir,rnj'ai besoin de votre aide svp,rnma mère de 64 ans de nationalité marocaine, vit en france depuis 3 ans en situation irrégulière, je suis son fils de nationalité française qui l'héberge.rndepuis la séparation avec mon père, ma mère vit en france avec nous (4 enfants nous sommes tous en France)rnnous avons fait toutes les démarches pour avoir les papiers(préfecture, tribunal) mais négative, depuis 2 mois nous avons envoyé un courrier a Nantes (on attends toujours).rnma mère est arrivée en France avec un titre de séjour italien, par ce que avant ma soeur habité l'Italie, avant qu'elle vienne en France.rnAujourd'hui nous sommes perdus, est ce que vous pouvez m'aidez svp.rnmerci d'avance.rnrnCordialement

Par **citoyenalpha**, le **11/01/2018 à 04:13**

Bonjourrnrvotre mère doit faire une demande de carte de séjour au titre de l'admission exceptionnelle au séjour. En effet son entrée et son séjour étant irréguliers elle ne peut prétendre à un autre titre de séjour.rnrnL'ensemble de la situation doit être exposé et des justificatifs fournis. rnRendant à votre disposition

Par **youssef45**, le **15/01/2018 à 22:34**

Bonsoir,rnmerci pour votre réponse, juste une question pour la demande de carte de séjour au titre de l'admission exceptionnelle, combien la personne doit être en france, car pour le cas de ma mère le tribunal administrative a refuser notre demande pour la raison que ma mère elle est en france que depuis 3 ans .merci d'avance